



Conseil national de recherches Canada



Attestation du candidat à la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC

Pour que votre demande soit admissible, vous devez confirmer votre accord avec toutes les déclarations ci-dessous.

J'affirme que les déclarations contenues dans la présente demande sont complètes et exactes, au mieux de mes connaissances.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC, notamment :

- Je suis employé(e) dans un établissement de recherche et j'y travaillerai pendant toute la durée de la bourse.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité qui sont décrits dans les lignes directrices relatives à la demande, et je confirme que je réponds à ces critères.
- J'accepte de me conformer aux exigences en matière de rapports telles que définies par le Bureau du programme national Killam.
- J'accepte les conditions de cette bourse et j'accepte la décision du comité de sélection du programme national Killam et la décision des Fiducies Killam pour le Programme national Killam.
- Je consens à divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considerée comme portant atteinte à la réputation publique du Programme national Killam.
- J'accepte de fournir la preuve d'un examen et d'une approbation éthiques pour toute recherche impliquant des participants humains et/ou animaux.
- Je sais que le Bureau du programme national Killam est assujetti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Si je me vois attribuer une bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC, j'accepte :

- que soient utilisés ma photo et certains renseignements de nature publique sur ma pratique professionnelle ou mes activités pertinentes, afin de faire la promotion de cette bourse et dans le cadre d'autres initiatives promotionnelles du programme national Killam.
- de participer pleinement à toutes les activités se rattachant aux bourses.
- de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.
- de participer à une initiative obligatoire de type « engagement envers la communauté » dans le cadre du programme.
- de divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du programme national Killam.

Nom :		
Signature :		
Date :		